



ARZON  
PORTS ET MOUILLAGES

Compte-rendu  
Conseil des Mouillages  
13 décembre 2023



## **Personnes présentes :**

### **Présidente du Conseil des mouillages :**

Frédérique GAUVAIN, Maire d'Arzon

### **Représentant du Conseil Municipal d'Arzon :**

Julie SAUVAGET, conseillère déléguée aux affaires maritimes

Olivier DENFER

### **Administration de l'État :**

David FOURNIER, unité domaine public maritime/SAMEL DDTM du Morbihan

### **Représentant des personnels concernés par la gestion du port :**

Brigitte PETRO, responsable Pôle Aménagement-Développement

Stéphane TESSIER, responsable ports et mouillages d'Arzon

Solène CADORET, agent des ports et mouillages

### **Représentant des usagers du port au titre de la plaisance :**

Laurent LOUIS, président de l'association des plaisanciers de Pen Castel

Patrick AYOUL

Xavier CHODKIEWICZ, vice-président de l'association des plaisanciers du Monténo et des 3 Fontaines

### **Excusés :**

**Représentant du Conseil Municipal d'Arzon :** Caridad PELLISSIER : Excusé

**Représentant des usagers du port au titre de la pêche :** Michael PERRODO : Excusé

**Représentant des usagers du port au titre de la plaisance :**

Pascal FONCHAIN : Excusé

Gilles ROBIN : Excusé

**Représentante des plaisanciers :** Nadine ROBERT CASPAR : Excusée

## SOMMAIRE :

Ordre du jour .....	4
Préambule .....	5
Pré-bilan financier avant clôture exercice 2023 .....	7
Budget de fonctionnement .....	7
Budget d'investissement .....	9
Bilan des Actions 2023.....	10
Bilan passeport escales 2023 .....	12
Bilan contrats duo Commune/CPM .....	14
Projets 2024.....	15
Tarifs 2024 .....	17

## Ordre du jour

- ⊙ Approbation du relevé d'avis du précédent conseil des mouillages  
(pas d'observation)
- ⊙ Pré-bilan financier
- ⊙ Bilan actions 2023
- ⊙ Bilan passeports escales
- ⊙ Bilan contrat DUO
- ⊙ Projets 2024
- ⊙ Tarifs 2024
- ⊙ Questions diverses

## Préambule

Après de nombreuses années sur notre demande de renouvellement de l'autorisation de l'occupation de territoire des zones de mouillages, il semblerait que ce long travail des équipes porte enfin ces fruits.

Ce renouvellement ne peut se faire sans engendrer une obligation de nouveaux aménagements dans les différentes zones de mouillages.

Nous aurons l'occasion d'échanger lors de réunions avec les plaisanciers.

Toute l'année, les équipes portuaires sont à votre écoute et font en sorte d'améliorer et d'optimiser leurs services.

### Remarque :

Au cours de ce préambule, monsieur Xavier CHODKIEWICZ, vice-président de l'Association des navigateurs du Monténo et des 3 Fontaines et monsieur Laurent LOUIS, président de l'association des navigateurs de Pen Castel ont apporté des informations sur le fonctionnement de leurs structures :

- Les deux associations sont en train d'actualiser leurs statuts, leurs membres sont des plaisanciers ayant un contrat de mouillage annuel ou un contrat temporaire de plus de 6 mois.
- L'ANM chaque année organise :
  - des sorties navigations à thème :
    - la sécurité dans le Golfe,
    - des conseils pour les accostages et les mouillages des bateaux à proximité des îles.
  - Des visites telles que le :
    - le CROSS ETEL,
    - des phares,
  - une course aux équipiers,
  - un barbecue.

Madame Julie SAUVAGET, élue en charge des affaires maritimes et du littoral, informe les associations de plaisanciers de la décision du Département de confier la gestion du port de Port Navalo à la Compagnie des ports du Morbihan au 31 décembre 2025, date de la fin de la concession.

Elle souligne que ceci se fait contre la volonté affirmée de la commune de garder la gestion du port de Port Navalo mais précise qu'un partenariat productif et enrichissant pour les deux parties sera élaboré avant cette échéance.

# Pré-bilan financier avant clôture exercice 2023

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de ce compte-rendu sont arrêtés au 27 novembre 2023.

## Budget de fonctionnement

### ⊙ Dépenses de fonctionnement :

La prévision des dépenses pour 2023 était de 107 622 euros HT. Au 27 novembre, 58 956 euros HT de dépenses étaient réalisées.

Les charges à caractère général sont de 28 000 euros HT dépensés pour un prévisionnel de 32 389 euros HT, on peut estimer que ce montant des dépenses sera dépassé d'ici la fin de l'année d'environ 5 000 euros HT.

Les charges de personnel étaient évaluées à 34 750 euros HT, ce chiffre sera supérieur car les assurances n'ont remboursé en 2023 que la moitié du salaire annuel d'un agent en longue maladie. Les dépenses de personnel en fin d'exercice seront donc environ de 38 000 euros HT en fin d'exercice.

3 686 euros HT sont inscrits dans les dépenses pour faire face aux dotations aux amortissements.

Le montant de la redevance domaniale due à l'État ne nous est pas encore parvenu mais nous l'estimons à 25 000 euros HT environ.

Si on extrapole la fin de l'exercice, on peut estimer les dépenses de fonctionnement à environ 105 000 euros HT.

### ⊙ Recettes de fonctionnement :

Nous avons estimé à 107 622 euros HT le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2023, au 27 novembre, 98% de ce chiffre est atteint soit 105 692 euros HT.

Il reste encore le montant des contrats DUO à encaisser (environ 13 650 euros HT)

## Résultat budget de fonctionnement au 27 novembre 2023 :

On peut estimer le montant des recettes à 119 342 euros HT environ soit un excédent du budget de fonctionnement à hauteur de 119 342 euros - 105 000 euros = 14 342 euros HT environ.

## Comparatif chiffres d'affaires 2020/2021/2022/2023 :

<i>(Chiffre en HT)</i>	2020	2021	2022	2023
Contrat annuel	68 590,64 €	68 635,01 €	64 951,26 €	77 412,85 €
Rétribution sur contrat annuel	- €	- €	-227,06 €	-229,81 €
Contrat temporaire + escale	14 799,96 €	17 052,13 €	19 923,00 €	14 875,46 €
Grutage	66,04 €	- €	- €	- €
Autre manutention (matâge/dematâge ; remorquage ; location BER ; carénage)	- €	- €	- €	- €
Carte Passeport escale	1 010,83 €	1 014,58 €	966,25 €	1 070,00 €
Inscription ou renouvellement liste d'attente	1 387,50 €	1 275,00 €	525,00 €	1 037,50 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>85 854,97 €</b>	<b>87 976,72 €</b>	<b>86 138,45 €</b>	<b>94 166,00 €</b>

### Commentaires :

- ⊙ Les contrats annuels ont beaucoup augmenté grâce à une bonne gestion dès le début de l'année de la liste d'attente et des attributions.
- ⊙ En revanche, le CA des contrats de passages a baissé, nous le constatons également à Port Navalo. Cette année, nous avons eu autant de contrats de passages mais pour des durées plus courtes et des bateaux plus petits.
- ⊙ Il est toujours proposé aux plaisanciers qui demandent une place dans les ports sans pouvoir l'obtenir de trouver une place en attente sur les zones de mouillages.

## Budget d'investissement

### ⊙ Dépenses d'investissement :

60 322 euros HT ont été inscrits en 2023 en dépenses d'investissement, au 27 novembre 38 763 euros HT de dépenses ont été réalisées.

Déficit reporté 2022 : 28 661 euros HT

L'emprunt se termine en 2024, 2 710 euros HT sont inscrits en dépenses.

28 165 euros HT ont été budgétisés pour des mouillages innovants (Fogeo et plus dans le cadre de l'AOT), pour des racks à annexes, des panneaux d'affichage et un nouveau standard téléphonique.

Seuls 9 602 euros HT ont été dépensés en 2023, c'est un reste à réaliser du budget de 2022, il s'agit des mouillages innovants pour l'île de la Jument qui seront installés lorsque l'AOT ZMEL sera approuvée.

### ⊙ Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réalisées sont de 54 799 euros HT pour un prévisionnel de 60 322 euros HT.

On retrouve en recettes 2 710 euros HT qui correspondent au capital de l'emprunt inscrit en dépenses d'investissement.

3 686 euros HT de recettes correspondant aux dotations aux amortissements sont inscrits au budget et permettent de reconstituer un capital pour l'investissement.

On note 38 652 euros HT de subventions qui correspondent à 80% du financement pris en charge par le plan de relance pour l'installation des mouillages innovants.

## Résultat budget d'investissement au 27 novembre 2023

Dépenses d'investissement 2023 = 38 763 euros HT

Recettes d'investissement 2023 = 54 799 euros HT

**Le budget d'investissement des zones de mouillages est en excédent de 16 036 euros HT environ.**

Le budget des zones de mouillages est équilibré, les finances sont saines, il ne reste plus d'emprunt en 2024. Il faut être prudent et maîtriser les dépenses du budget car il est difficile d'augmenter considérablement les recettes. Les zones de mouillages ne sont pas aussi accessibles et attractives que les ports.

### Pas d'observations des membres du Conseil des mouillages

## Bilan des Actions 2023

	Coût HT	Recettes HT	En régie
Entretien mouillages partie haute	7000 €		X
Entretien Mouillages partie basse	2 880 €		
Mutualisation des achats avec Sarzeau			X
Balisage des plages Saint Gildas		2 000 €	
Surveillance des plans d'eau			X
Bacs à marées (3 Fontaines)			X
Gestion des épaves avec DDTM	<i>Procédure en cours</i>		
Tri des annexes (en cours)			X
Installation de 40 mouillages innovants (avec subvention PNR à 80%)	48 315 €		
Grue de manutention (remise en fonction en avril)	<i>Procédure en cours</i>		

### Remarque :

Le sujet des épaves est évoqué par monsieur David FOURNIER, chef du service du littoral à la DDTM du Morbihan.

La procédure de gestion des épaves est complexe.

Il faut rechercher le propriétaire du bateau et mettre en place un processus de mise en demeure pour le contraindre à enlever son bateau.

Il ne faut pas renouveler un contrat pour un bateau épave car cela empêche de relever une infraction pour occupation sans titre du Domaine Public Maritime.

Si le propriétaire n'est pas identifié, il faut passer par une déchéance de propriété avec affichage d'un avis de déchéance de 15 jours minimum.

Dans le cas d'épaves anciennes, il est possible de dresser une contravention de grande voirie (la police municipale est habilitée à le faire). Une requête au Tribunal Administratif est déposée afin que le juge puisse autoriser l'enlèvement et la destruction du bateau.

Le gestionnaire de la zone de mouillage peut faire une demande auprès de l'APER (Association pour la Plaisance Éco-Responsable), structure basée à Kervignac qui procède à la déconstruction gratuite des bateaux mais il faut payer le transport.

Il est judicieux de prévoir chaque année une ligne au budget pour la gestion des épaves.

## Bilan passeport escales 2023

Cartes Passeports escale	Nombre			Montant des ventes (HT)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Port Navalo	24	16	16	703,33 €	478,75 €	557,08 €
Kerners	64	57	48	2 525,00 €	2 298,75 €	2 245,83 €
Zone de Mouillages	29	28	26	1 014,58 €	966,25 €	1 070,00 €
Tout secteur	117	101	90	4 242,91 €	3 743,75 €	3 872,91 €

Les ventes évoluent peu en 2023, on constate toujours que les plaisanciers de Kerners voyagent plus avec ce dispositif passeport escales que les plaisanciers de Port Navalo ou des ZMEL

Escales reçues dans nos ports et zones de mouillages (HT)	2021	2022	2023
Port Navalo	409,63 €	360,82 €	315,02 €
Kerners	485,85 €	214,16 €	408,36 €
Zone de Mouillages	214,17 €	108,33 €	86,68 €
TOTAL	1 109,65 €	683,31 €	810,06 €

Escales offertes à nos plaisanciers (HT)	2021	2022	2023
Port Navalo	617,10 €	217,50 €	303,51 €
Kerners	3 987,16 €	5 348,96 €	4 329,34 €
Zone de Mouillages	1 549,95 €	1 474,33 €	2 023,14 €
TOTAL	6 154,21 €	7 040,79 €	6 655,99 €

Bilan (HT)	2021	2022	2023
Port Navalo	495,86 €	622,07 €	568,59 €
Kerners	-976,31 €	-2 836,05 €	-1 675,15 €
Zone de Mouillages	-321,20 €	-399,75 €	-866,46 €
Tout secteur	-801,65 €	-2 613,73 €	-1 973,02 €

## Commentaires :

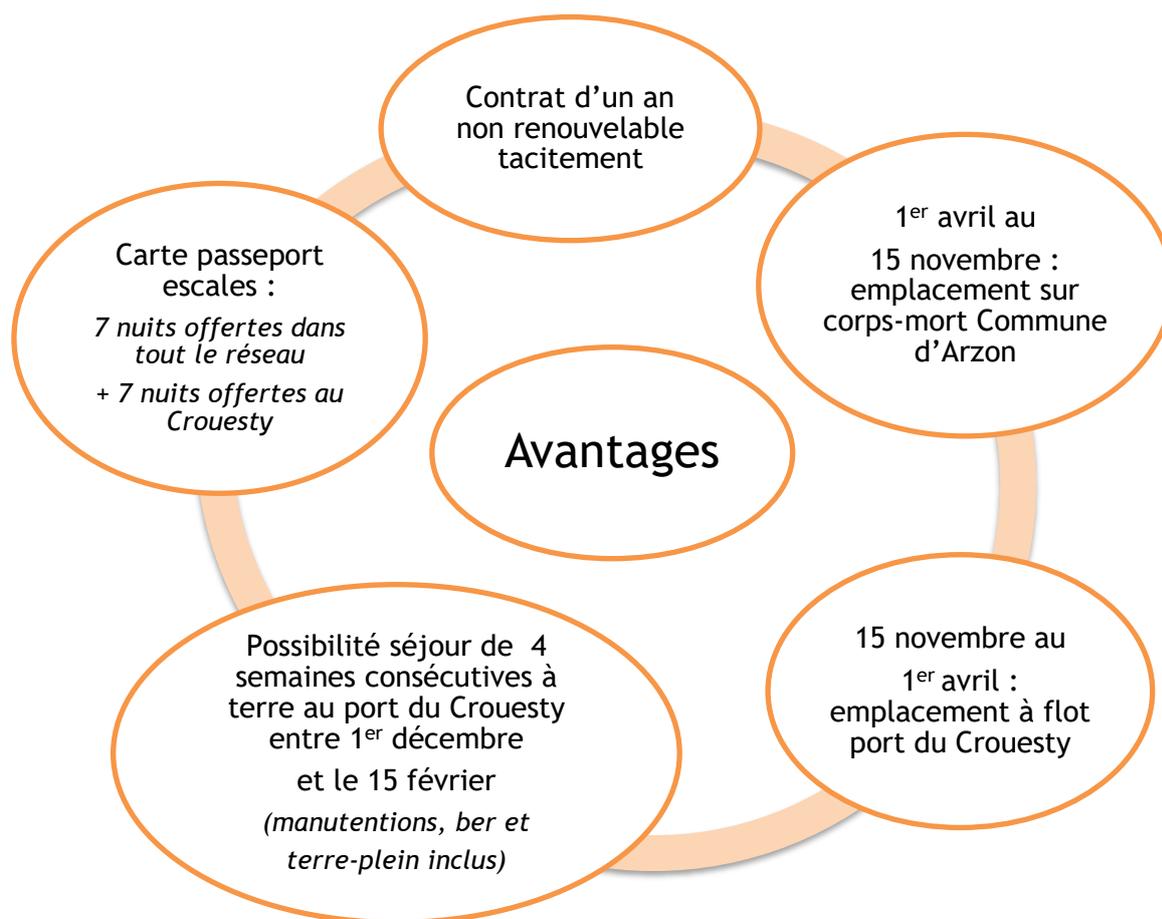
Le dispositif « passeport escales » ne peut pas être bénéficiaire pour nos ports et mouillages, les escales en saison se font majoritairement dans de grands ports disposant de services, nous maîtrisons cependant le déficit avec la formule adoptée il y a quelques années et le « passeport escales » reste un outil de communication appréciable qui permet à nos ports et mouillages de figurer dans la brochure annuelle des ports de plaisance.

### Rappel formule des escales offertes aux plaisanciers :

Sur l'ensemble des zones, la formule proposée en 2023 (2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors Morbihan, plus 2 nuits bonus si absence 15 jours consécutifs en juillet et août) sera reconduite en 2024.

## Bilan contrats duo Commune/CPM

	2021/2022	2022/2023
Nombre de contrat	8	13
Type	1 bateau moteur 7 voiliers	3 bateaux moteur 10 voiliers
Longueur de bateau	Entre 6 et 9 mètres	Entre 6 et 10 mètres
Estimation des recettes pour la commune	7 895,70 €	13 650,30 €



## Projets 2024

- ⊙ Signature du renouvellement de l'AOT ZMEL :
  - Installation de mouillages innovants secteur île de la Jument avec création d'une nouvelle zone
  - Mise à jour des règlements de Police et d'Exploitation (DDTM)
  - Mise en place de racks à annexes (zone de Pen Castel et zone des 3 Fontaines)
  - Gestion des épaves avec la DDTM (suite des procédures engagées)
    - Remarque : Une réunion avec les plaisanciers sera organisée au printemps pour présenter le renouvellement de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) des zones de mouillages. Le projet d'AOT a été mis à disposition du public du 13 novembre au 14 décembre 2023, la DDTM fera un rapport de cette concertation. Une convention et un arrêté d'approbation seront ensuite signés par Madame Le maire et le Préfet. Le dossier comportera également un nouveau règlement de police et d'exploitation. Cette signature est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour une durée de 15 ans.
- ⊙ Sensibilisation des plaisanciers à l'environnement et aux bonnes pratiques de navigation (journée organisée par le Parc Naturel Régional)
- ⊙ Achat d'un bateau coque open en alu pour remplacer le zodiac Kervégan
- ⊙ Mise en place du paiement en ligne via un espace usagers
- ⊙ Réflexion sur une réorganisation de certaines zones afin d'optimiser les plans d'eau

Remarque : Monsieur Xavier CHODKIEWICZ évoque l'absence par endroit de repérage pour les parcs à huîtres. Monsieur David FOURNIER précise que la DDTM procède à des vérifications et des contrôles d'exploitations et d'entretien des cultures marines.

Il rappelle également qu'un ostréiculteur peut demander qu'un mouillage soit déplacé ou supprimé à proximité de l'exploitation. La DDTM mène également des actions de contrôle de la vitesse et des règles de navigation ainsi que du respect des chenaux d'accès.

## Tarifs 2024

- ⊙ Augmentation de tous les tarifs de 4.5%
- ⊙ Augmentation du tarif escale de 1 euro en juillet et août.

**L'augmentation des tarifs est motivée par plusieurs facteurs :**

- ⊙ Coût de l'inflation de 4,5% en 2023
- ⊙ Investissements importants (travaux liés au renouvellement de l'AOT ZMEL, anticipation et planification d'achats de mouillages innovants sur les herbiers de zostères)

**Les membres du conseil des mouillages émettent un avis favorable à l'unanimité.**